

Nombre de membres  
en exercice :  
15

Membres présents :  
12

Membre excusé  
avec procuration  
1

Membre excusé  
1

Membre absent  
1

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
Séance du jeudi 12 février 2026

dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le douze février de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Présidente

### Présents : 12

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Josiane FORËT, M. Mathieu GARÉ, Mme Danielle GRUMET, Mme Maryse LOUIS, Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Dominique SCHNEIDER, M. Fernand THUET, M. Eddie WAESELYNCK

### Excusée avec procuration : 1

Mme Sylvie KUENEMANN, procuration à Mme Maryse LOUIS

### Excusé : 1

M. Raphaël SPADARO

### Absent : 1

M. Gilbert GOEPFERT

## POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »

### 7. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

RPA Les GLYCINES  
Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/10/2025 au 31/12/2025)

Fournisseurs	Réalisé
2 AD	55,47
ACB COM	581,10
BOHLER LIONEL CLAIRE LUMIERE	3 073,56
CAFE-BOULANGERIE NICO SARL	87,60
DUPUIS GOTTI AURÉLIE STIMUL COGNITIVE	1 760,00
EAU CA M2A	4 462,69
ENGIE COFELY	1 186,89
EXPRESS SUNDGOVIENS	630,00
GSCHWIND TRISTAN	2 520,00
IMPRIMERIE MANUPA SCHRAAG SAS	366,00
IMPRIMERIE MOSER	93,60
J CUISINE SARL	10 925,60
JMK SARL	615,14
KELIANIE INTERMARCHE	176,19
L'ESSENCE DES VINS- VÉRONIQUE WYBRECHT	184,80
M2A HABITAT	17 605,89
METRO CASH ET CARRY FRANCE	314,95
MON BOUDOIR BEAUTE MOKRUSHYNA Natalia	450,00
ORANGE	62,94
OTIS	2,24
SCHINDLER	1 414,80
SFR OPERATEURS NUMERICABLE SFR FIBRE S	90,00
TOTAL ENERGIE	3 273,49
VALORIM	7 782,50
VILLE DE RIXHEIM	104 773,33
WYBRECHT BOISSONS	375,77
	<b>162 864,55</b>

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025 pour un montant de 162 864,55 €.

Délibéré comme dessus,  
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 13 février 2026



Pour la Présidente,  
la Vice-Présidente :

Valérie MEYER